

KANTOOR VAN DEN
Notaris Delvigne, te Tongeren.

VERKOOP VAN BOOMEN.

De notaris DELVIGNE, residerende te Tongeren, zal op maendag 20 september 1858, om 9 ure 's morgens ten verzoeke van de heer HUBERT LAMBRECHTS, grondeigenaar te Freeren, aen de meestbiedende openbaerlyk verkoopen :



Omtrent 50 schoone dikke canadas boomen, wassende op de gemeente Freeren, en 18 dikke witte en 3 olmen boomen wassende in Nederheim-brouck.
Vergadering der liefhebbers ten huize van de heer Lambrechts.

De notaris DELVIGNE, residerende te Tongeren, zal op maendag 20 september 1858, om 2 uren namiddag, ten herberge van de weduwe Perée te Rutten, aen de meestbiedende openbaerlyk verkoopen, den naekten eigendom :

- 1° Van een huis met stal, tuin en aenhang, te Rutten, op den meuk, bewoont door Willem Vanderbueken.
- 2° Van een bouwland van 12 aren 42 centiaren te Rutten, in de schup.
- 3° Van een dito van 18 aren 65 centiaren te Rutten, in den grooten aerd.
- 4° En van een dito van 4 aren 44 centiaren te Rutten, in den grooten aerd.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ, LES BATIMENTS ET TERRAINS

ayant formé le ci-devant

COUVENT DES SOEURS GRISSES,

RUE DE ST-JEAN, A TONGRES.

Cette propriété se compose d'une ancienne église, de deux maisons d'habitation, d'une vaste cour, d'un beau jardin, d'un bâtiment ayant servi de brasserie et de distillerie; le tout formant un ensemble, ayant accès à la rue et entouré de murs.

Elle renferme un puits, une citerne, deux pompes, de vastes caves et un canal souterrain direct avec la rivière.

Par sa situation avantageuse et son étendue, elle convient à toute espèce d'industrie.

S'adresser pour tous renseignements au notaire VRINDTS, à Tongres.

A VENDRE SOUS MAIN

UNE

BELLE ET SPACIEUSE MAISON

avec quartiers de derrière, située à Tongres, marché au lin, joignant la veuve Bellefroid et Joachim Meesen.

Grande facilité pour le payement du prix.

Jouissance immédiate.

S'adresser au notaire VAN ORMELINGEN pour les conditions.

VINS ET CIGARES

de toutes qualités,

à des prix modérés, chez VANHERFF-BREUKERS, coin de la rue de Hasselt.

KERMESSE DE TONGRES

PROGRAMME DES FÊTES.

DIMANCHE, 19 SEPTEMBRE,

à 10 heures du matin,

GRANDE PROCESSION,

à 8 heures du soir,

BAL AU CASINO,

donné par la société de musique.

LUNDI, 20 SEPTEMBRE,

à 7 heures du soir,

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL AU CASINO,

plusieurs artistes distingués s'y feront entendre.

MARDI, 14 SEPTEMBRE,

à 8 heures du soir,

BAL A L'HOTEL-DE-VILLE,

donné par la société des bals et redoutes.

MERCREDI, 15 SEPTEMBRE,

à 6 heures du soir,

REPRÉSENTATION DRAMATIQUE

au Casino; le spectacle sera composé : du MALADE IMAGINAIRE, en flamand; de l'opérette, LES DEUX AVEUGLES et d'un BALLET.

JEUDI, 16 SEPTEMBRE, (jour de la foire aux chevaux),

à 8 heures du soir,

GRAND BAL,

donné à l'Hôtel-de-ville par la société des bals et redoutes.

BAL A GRAND ORCHESTRE,

LUNDI 13 ET JEUDI 16 SEPTEMBRE,

chez A. HUBENS, à l'Ancienne Société.

Prix d'entrée : 1 franc par cavalier.

FÊTE DE BASSENGE.

BAL DIMANCHE 12 ET LUNDI 13 SEPTEMBRE,

chez FRANÇOIS CUITTE-MARÉCHAL.

Prix d'entrée : 1 franc, à retrouver sur la boisson.

COURS DE DANSE.

M. BERTHIER, PROFESSEUR,

a l'honneur de prévenir le public, que ses cours du soir ont lieu tous les jours de 7 à 9 heures, à dater du 16 août et finiront le 8 octobre; il se rendra également au domicile des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il enseignera toutes les danses ainsi que le joli quadrille des Lanciers.

S'adresser chez M. VANDENRYDT, aubergiste, rue de Hasselt, à Tongres.

BOUGIES DE L'ÉTOILE,

QUALITÉS SUPÉRIEURES,

chez la veuve COLLÉE, grand'place, n° 20.

On demande un garçon Pâtissier.
S'adresser chez M. BILLEN, derrière la halle à Liège.

CHEZ L. VRANCKEN-KRANS,

PHARMACIEN,



On peut se procurer toutes sortes de vins et de liqueurs surfines à des prix modérés et variés.

On y vend aussi de l'eau minérale du Pouchon de Spa, de la limonade gazeuse au citron, du Soda-Water, du vinaigre de vin et de l'huile de Provence, 1^{re} qualité.

SEUL AUTORISÉ
PAR DÉCRET
IMPÉRIAL.

ROB LAFFECTEUR

IMPORTATION
PERMISE
EN BELGIQUE.

seul fourni à la pharmacie de l'armée belge.

Ce sirop est supérieur à l'essence et aux sirops de salsepareille, de cuisinier, de Larrey, d'iodure de potassium et aux préparations mercurielles. D'une digestion facile, agréable au goût et à l'odorat, le Rob est recommandé par les médecins de tous les pays pour guérir les dartres, abcès, cancers, teignes, ulcères, gales dégénérées, scrofules, scorbut, pertes blanches. Toutes ces maladies provenant d'une cause interne, c'est à tort qu'on croirait les guérir par une médication externe. On prescrit aussi le Rob de Boyveau-Laffeteur pour le traitement des affections des systèmes nerveux et fibreux, telles que goute, douleurs, marasme, rhumatisme, hypocondrie, paralysie, stérilité, amaigrissement.

Le Rob de Boyveau-Laffeteur, préparé et garanti véritable par la signature du Dr Giraudeau de St-Gervais, est utile pour guérir radicalement et en peu de temps les fleurs blanches acrimonieuses et les accidents contagieux nouveaux ou anciens. Ce Rob guérit surtout les maladies syphilitiques que l'on désigne sous les noms de primitives, secondaires et tertiaires. Le Rob de Boyveau-Laffeteur a été approuvé par l'ancienne société royale de Médecine, par le décret de l'an XIII, et fourni à la marine de France en 1788 et 1793. En 1850, il a été approuvé en Belgique par le ministre de la guerre pour le service sanitaire de l'armée belge, et en dernier lieu il a été officiellement autorisé pour tout l'empire de Russie.

Dépôts chez tous les pharmaciens, chimistes et droguistes de la France et de l'étranger. — Les instructions sont traduites en toutes les langues.

On expédie le Rob contre l'envoi d'un bon sur un banquier ou d'un mandat sur la poste. — L'entrepôt général du véritable Rob Boyveau-Laffeteur se trouve chez le docteur Giraudeau de Saint-Gervais, rue Richer 12, à Paris. Consultations et traitements gratuits par correspondance. On distribue les prospectus gratis chez tous les pharmaciens.

Librairie de la veuve COLLÉE, à Tongres.
Grand'place, n° 20.

L'AIDE DU NÉGOCIANT,

du Banquier, du Notaire, et de tous les Agents chargés de ventes publiques; contenant :

- 1° Un tableau indiquant au négociant ses prix de vente comparés au prix d'achat et calculés selon le taux pour cent du bénéfice à prélever, au Notaire et aux Agents chargés de ventes publiques, les prix de vente calculés, avec frais compris, selon le taux pour cent;
- 2° Une méthode simple et claire pour calculer l'intérêt, suivie d'une table contenant les diviseurs des taux les plus usités pour opérer les comptes d'intérêt dans toutes leurs fractions, et d'une explication sur la manière la plus simple de trouver ces diviseurs;
- 3° Les différents frais de recouvrement des valeurs, et la manière de les calculer;
- 4° La méthode la plus facile pour calculer l'escompte des valeurs, suivie de quelques bordereaux d'escompte, faits avec clarté et précision;
- 5° Une table pour trouver facilement le nombre de jours depuis une date quelconque jusqu'à une autre; par AUG. LEFEBVRE, négociant. 2,00

LE NÉGOCIANT BELGE, ou comptes faits pour l'achat ou vente de toutes espèces de marchandises, en tous poids et mesures, en francs et centimes, avec la réduction en argent des Pays-Bas. 1,50

NOUVEAUX COMPTES faits de Barème en francs et centimes, suivis du calcul de l'intérêt de l'argent à demi pour cent par mois, pour tous les jours et mois de l'année, etc. 1,25

CULTURE ORDINAIRE ET FORCÉE de toutes les plantes potagères connues; par GERARDI, président du comice agricole. Gros volume in-12, de 648 pages et 192 figures, 1854. 2,50

500,000 FRANCS A GAGNER

AU TIRAGE DU 1^{er} OCTOBRE PROCHAIN

DES LOTS DU NOUVEL EMPRUNT D'AUTRICHE.

CHAQUE LOT D'OBLIGATION DOIT GAGNER INFAILLIBLEMENT.

LES GAINS PRINCIPAUX SONT :

21 fois frs 625,000, 71 fois frs 500,000, 103 fois frs 375,000, 90 fois frs 100,000,
105 fois frs 75,000, 90 fois frs 50,000, 105 fois frs 37,500, 370 fois frs 12,500, 20 fois frs
10,000, 258 fois frs 5000, 754 fois frs 2500.

Le moindre gain que puisse obtenir une Obligation est de frs 200.

Nous cédon les Lots d'Obligation du dit Emprunt à frs 200 la pièce, mais comme nous nous engageons d'avance de les reprendre après le susdit tirage au prix de frs 250 les personnes qui désiraient à s'y intéresser n'auront actuellement à nous verser que cette différence, soit frs 50 par Obligation ou frs 50 pour 10 Obligations, et en nous remettant frs 100 nous en céderons 10 Obligations.

Les remises pourront nous être faites sans enveloppe chargée soit en billets de Banque, soit en effets sur Bruxelles ou sur Paris.

Aussitôt le tirage opéré les listes seront envoyées immédiatement aux intéressés.

Pour ordres et renseignements s'adresser directement à la maison de Banque soussignée.

STIRN ET GREIM, à Francfort s/M.